

REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : Projet Horne 5 sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda par Ressources Falco Ltée (3211-16-018)

COTE	REQUÉRANT
8.4.1	M ^{me} Hélène Cartier, Vice-présidente, Environnement, développement durable et relations avec les communautés, Ressources Falco Ltée
8.4.2	M. Rodrigue Turgeon, Avocat et co-porte-parole, Coalition Québec meilleure mine Coresponsable du programme national, MiningWatch Canada M ^{me} Isabelle Fortin-Rondeau Chargée de projet pour Mères au front Rouyn-Noranda M. Henri Jacob Président, Action boréale et co-porte-parole, Coalition Québec meilleure mine M. Marc Nantel Porte-parole, Regroupement vigilance mines Abitibi et Témiscamingue M. Émile Cloutier-Brassard Responsable des dossiers miniers, Eau Secours Ainsi que 61 cosignataires
8.4.3	M. Stéphane Brown, Président, Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda
8.4.4	M ^{me} Marie-Josée Paquin, citoyenne
8.4.5	M ^{me} Doris Moreau, citoyenne
8.4.6	M. Henri Jacob, Président de l'Action boréale
8.4.7	M ^{me} Jacinthe Châteauvert, Présidente, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
8.4.8	M ^{me} Diane Dallaire, Mairesse de Rouyn-Noranda
8.4.9	M. Marc Nantel, Porte-parole du Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue
8.4.10	M ^{me} Marie-Pierre Côté, citoyenne

8.4.11	M ^{me} Marie-Pier Lemieux, citoyenne
8.4.12	M. Morgan Kendall, avocat représentant Abitibiwinni
8.4.13	M. Alexandre Richard, citoyen
8.4.14	M ^{me} Jennifer Ricard Turcotte, citoyenne

20 juin 2024

Alyson Gagnon, Chargée de projet

Vachon, Murielle

Objet: TR: SCW - 1285577 - TR: Demande d'examen public _jNS5

De : Helene Cartier <hcartier@falcores.com>

Envoyé : 15 mai 2024 21:34

À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Luc Lessard <llessard@falcores.com>

Objet : Demande d'examen public _ Projet Falco Horne 5

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de hcartier@falcores.com. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, conformément à l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (Chapitre Q-2), Ressources Falco demande la tenue d'une consultation publique relativement au projet Falco Horne 5. Ce projet est un projet d'une mine souterraine polymétallique qui produirait du cuivre, du zinc, de l'or et de l'argent et qui serait située dans le parc industriel Noranda-Nord à Rouyn-Noranda. En tant qu'Initiateur, nous sommes d'avis que la tenue d'audiences publiques sur le projet est essentielle afin de comprendre la justification du projet dans le contexte de la demande mondiale grandissante pour les métaux critiques et stratégiques nécessaires à la transition énergétique, de l'importance du projet pour la communauté et le développement régional, de ses impacts et de ses retombées socio-économiques. Outre les consultations tenues par Falco au fil des années, il nous semble important d'offrir aux citoyens, organismes, commerçants et entrepreneurs, un forum neutre permettant à chacun de poser ses questions, de faire part de ses préoccupations et d'émettre son opinion. De plus, la situation médiatisée de la qualité de l'air de Rouyn-Noranda mérite qu'une attention particulière soit accordée à l'écoute des citoyens.

Espérant que notre demande sera jugée recevable,

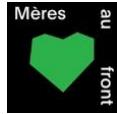
Cordialement,

Hélène Cartier, ing. LL.B., ASC | Vice-présidente, Environnement, développement durable et relations avec les communautés / Vice President, Environment, Sustainable Development and Community Relations

Ressources Falco Ltée / Falco Resources Ltd.
1100 Avenue des Canadiens-de-Montréal | Bureau 300
Montréal, QC | H3B 2S2
cell [REDACTED]
hcartier@falcores.com | www.falcores.com | TSX-V:FPC



Regroupement
Vigilance Mines
Abitibi-Témiscamingue



Le 21 mai 2024

PAR COURRIEL

Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3911

Télécopieur : 418 643-4143

ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande conjointe d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda sur le Nitakinan

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous vous transmettons une **demande conjointe d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda sur le Nitakinan.**

Le projet Horne 5 (ci-après « le Projet ») de Falco Ressources Ltée (ci-après « Falco »), une filiale de la multinationale Osisko, est soumis à la Procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement (ci-après « PEEIE »)¹.

Le 25 mars 2024, vous avez informé le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (ci-après « BAPE »), Monsieur Alain R. Roy, que vous aviez jugé le Projet recevable conformément aux dispositions de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (ci-après « LQE »)².

¹ Voir *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, RLRQ, c. Q-2, r. 23.1.

² *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, c. Q-2, art. 31.3.5.

Nous avons pris connaissance de l’Avis de projet, de la Directive ministérielle et des documents afférents à l’analyse de la recevabilité de l’étude d’impact publiés dans le Registre des évaluations environnementales³.

Au regard d’une première lecture des informations concernant les impacts du Projet communiquées par le promoteur, nous estimons que l’évaluation des impacts de ce projet requiert la tenue d’audiences publiques menées par le BAPE, notamment en raison de :

- L’absence de justification du projet d’un point de vue climatique et écologique considérant la **très faible utilité ou pertinence de l’or**. Huit pourcent (8%) à peine de l’or produit au Québec sert à des fins technologiques selon le MRNF.
- **L’impact social** de l’ajout d’un projet extractif d’une ressource non-renouvelable dans une région déjà sévèrement aux prises avec une pénurie de main d’œuvre et de logements.
- L’impact du projet sur la **qualité de l’air** dans un milieu déjà affecté à ce sujet de manière extrême en lien avec les émissions de substances toxiques au-delà de plusieurs seuils provinciaux.
- Le danger de déversements dans le lac Dufaut, source d’eau potable de la Ville de Rouyn-Noranda, provenant de **fuites possibles des pipelines** raccordant Horne 5 au parc à résidus.
- Le danger de déversements dû à d’éventuelles **fuites des digues** dans le parc à résidus qui pourraient affecter la qualité de l’eau du lac Dufaut, source d’eau potable de la Ville de Rouyn-Noranda.
- Le danger de **contaminer les rives** du lac Dufaut où habitent plusieurs citoyens par des déversements.
- Le danger des dynamitages sur les structures de **l’usine d’acidification** de la Fonderie Horne.
- Le danger des **mouvements de terrain** qui seront occasionnés par l’exploitation à haute profondeur sur les structures de la Fonderie Horne et sur les solages des habitations autour de la mine.
- Les inconvenients causés à la population dus aux **dynamitages** (vibrations, bruits) et de l’augmentation du **transport**.
- Le haut niveau d’incertitude des impacts associés au **dénoyage des galeries souterraines**, situées sous le quartier Notre-Dame et ayant probablement un lien hydrique avec les eaux de surface du lac Osisko, notamment.
- Le haut niveau de risque de **contamination des eaux souterraines et de surface** associé à l’excavation de sulfures massifs présentant un fort potentiel de génération d’acidité, tel que proposé dans le présent projet.

Représentant les soixante et un (61) cosignataires de la présente, nous déclarons partager un fort intérêt pour le milieu touché, que ce soit en notre qualité de citoyen·ne·s de Rouyn-Noranda et des environs, d’organisations vouées à la protection de l’environnement ou d’expert·e·s.

Devant ces enjeux d’intérêt public et national, nous vous demandons conjointement de nous confirmer que le Projet Horne 5 de Ressources Falco sera soumis à des audiences publiques et indépendantes menées par le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement.

³ Gouvernement du Québec, ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, *Registre des évaluations environnementales*, en ligne : https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-16-018 (consulté le 29 avril 2024).

Considérant l'importance de ce dossier, nous vous prions, monsieur le ministre, de répondre à la présente dans un délai de 30 jours, soit avant le 21 juin 2024. Demeurant à votre disposition pour collaborer et pour échanger sur le fond de notre demande, recevez nos salutations distinguées.



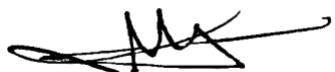
Isabelle Fortin-Rondeau

Chargée de projet pour Mères au front Rouyn-Noranda



Henri Jacob,

Président, Action boréale
Co-porte-parole, Coalition Québec meilleure mine



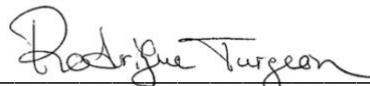
Marc Nantel

Porte-parole, Regroupement vigilance mines Abitibi et Témiscamingue



Émile Cloutier-Brassard

Responsable des dossiers miniers, Eau Secours



Me Rodrigue Turgeon, M.S.V.D., J.D.

Avocat et co-porte-parole, Coalition Québec meilleure mine
Coresponsable du programme national, MiningWatch Canada

Cosignataires citoyen·ne·s et organismes de Rouyn-Noranda et des environs

Julie Côté, Centre Entre-Femmes, **Julie Fortier**, Coopérative d'habitation Boréale, **Johanne Alarie**, **Jennifer Ricard Turcotte** et **Denise Cloutier**, Mères au front - Rouyn-Noranda, **Bianca Bédard**, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, **Geneviève Béland** et **Winä Jacob**, Mères au front – Val-d'Or

Adeline Laquerre, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Andréane Garant**, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Anita Ricard**, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Danik Laporte**, citoyen de Rouyn-Noranda, **Emilie Robert**, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Francis Garant**, citoyen de Rouyn-Noranda, **Frédérique Godefroid**, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Guy Leclerc**, citoyen de Rouyn-Noranda, **Jean-Philippe Rioux-Blanchette**, citoyen de Rouyn-Noranda, **Jocelyne Mayrand**, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Josée-Ann Bettey**, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Liette Constant**, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Mychelle Bachand**, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Pierre Vinclette**, citoyen de Rouyn-Noranda, **Rosalie Chartier-Lacombe**, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Roxane Daboval**, citoyenne de Rouyn-Noranda, **Steve Campbell**, citoyen de Rouyn-Noranda, Tanguy Veret, citoyen de Rouyn-Noranda, **Chantal Germain**, citoyenne de Val-d'Or, **Rachel Pelletier**, citoyenne de Val-d'Or

Cosignataires citoyen·ne·s et organismes provinciaux

Réal Lalande, Action Climat Outaouais (ACO), **Priscilla Gareau**, Ambioterra, **Natalie Dupuis**, APLD, **Paul Ménard**, Association pour la Protection du Lac Taureau (APLT), **Emmélia Blais-Dowdy**, Carrefour de participation, ressourcement et formation, **Pascal Bergeron**, Environnement Vert Plus, **Marie-Claire Binet**, L'Assomption en transition, **Laure Waridel**, Mères au front, **Anne-Marie Chapleau**, Mères au front – Saguenay, **Carole Mainville**, Mères au front - Rive-Sud, **Flavia Venturelli**, Mères au front – Outaouais, **Nathalie Ainsley**, Mères au front Montréal, **Bruno Detuncq**, Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ), **Chantal Levert**, Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), **Daniel Green**, Société pour vaincre la pollution, **Bruce W. Johnston**, TJL avocats, **Lucie Sauvé**, professeure, UQAM, **Charles-Antoine Bachand**, professeur en fondements de l'éducation, UQO

Alexandra Therrien, citoyenne de Montréal, **Annie Larouche**, citoyenne de St-Hippolyte, **Gabrielle Roy-Grégoire**, citoyenne de Montréal, **Geneviève Dubreuil**, ing., M.Sc.A, citoyenne de Montréal, **Frédérique Bordeleau**, citoyenne de Montréal, **Jonathan Leclair**, **Julien Beaulieu**, citoyen de Gatineau, **Mireille Asselin**, architecte, citoyenne de Lanaudière, **Nicole DesRoches**, citoyenne de l'Outaouais

Copie conforme

Alain R. Roy, Président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, alain-r.roy@bape.gouv.qc.ca ; **Maïté Blanchette Vézina**, Ministre des Ressources naturelles et des Forêts, ministre@mrrnrf.gouv.qc.ca ; **Ghislain Picard**, Chef régional, Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, gpicard@apnql.com ; **Chef Henry Rodgers**, Conseil de la Première Nation de Long Point, henryrodgers@lpfn-aki.ca ; **Chef Lucien Wabanonik**, Nation Anishnabe du Lac-Simon, lucien.wabanonik@lacsimon.ca ; **Cheffe Chantal Kistabish**, Première Nation Abitibiwinni, chantal.kistabish@pikogan.com ; **Chef Lance Haymond**, Kebaowek First Nation, lhaymond@kebaowek.ca ; **Chef Régis Pénosway**, Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, regis.penosway@kitcisakik.ca ; **Cheffe Vicky Chief**, Timiskaming First Nation, tfnchief@parolink.net ; **Chef Casey Ratt**, Algonquins of Barrière Lake, rattcasey@gmail.com ; **Cheffe Lisa Robinson**, Wolf Lake First Nation, lisarobinson@wolflakefirstrnation.com ; **Chef Dylan Whiteduck**, Kitigan Zibi Anishinabeg, dylan.whiteduck@kza.qc.ca ; **Daniel Bernard**, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue,

daniel.bernard@assnat.qc.ca ; **Suzanne Blais**, députée d'Abitibi-Ouest, suzanne.Blais.ABOU@assnat.qc.ca ; **Pierre Dufour**, député d'Abitibi-Est, pierre.dufour@assnat.qc.ca ; **François Chevalier**, directeur général, Ville de Rouyn-Noranda, direction.generale@rouyn-noranda.ca ; **Josée Méthot**, présidente-directrice générale, Association minière du Québec, jmethot@amq-inc.com.



Chambre de commerce
et d'industrie
de Rouyn-Noranda

PR8.4.3 Requête de consultation
publique ou de médiation

Le 23 mai 2024

PAR COURRIEL

Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3911

Télécopieur : 418 643-4143

ministre@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant
le projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda**

Monsieur le ministre,

Par cette lettre, nous vous soumettons une demande pour que des audiences publiques soient organisées par le BAPE concernant le projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda. Conformément à l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (Chapitre Q-2), la CCIRN demande la tenue d'une consultation publique relativement au projet Falco Horne 5.

Le projet Horne 5 (ci-après « le Projet ») de Falco Ressources Ltée (ci-après « Falco assujetti à la Procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement (ci-après « PEEIE »).

Le 25 mars 2024, vous avez informé le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (ci-après « BAPE »), Monsieur Alain R. Roy, que vous aviez considéré le Projet recevable selon les dispositions de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (ci-après « LQE »).

En tant que représentants des entrepreneurs et commerçants de Rouyn-Noranda, nous sommes d'avis que la tenue d'audiences publiques sur le projet est essentielle compte tenu de l'importance du projet, de ses retombées socio-économiques et des enjeux de main-d'œuvre, de logement, de services et autres déjà présents dans la communauté. Il nous semble important d'offrir aux citoyens, organismes et autres, un forum permettant à chacun de poser ses questions, de faire part de ses préoccupations et d'émettre son opinion

70, avenue du Lac, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N4
Téléphone.: 819 797-2000
Courriel: reseau@ccirn.qc.ca Site : www.ccirn.qc.ca



À la lumière d'une première analyse des informations concernant les impacts du Projet fournies par le promoteur, nous pensons que l'évaluation de ces impacts nécessite la tenue d'audiences publiques menées par le BAPE. Nos interrogations à ce sujet sont les suivantes :

1- Les impacts économiques :

- Création d'emplois et le recrutement : Nous désirons un plan établi pour la création et le recrutement d'employés pour les paliers local et régional afin que le projet Horne 5 puisse cohabiter dans le milieu des entreprises de Rouyn-Noranda sans impact majeur sur le bassin de main-d'œuvre.
- Retombées économiques locales : Nous désirons connaitre les visions et procédures pour favoriser l'achat de biens et services des entreprises locales pour s'assurer d'un impact positif pour les gens d'affaires de Rouyn-Noranda.

2- Impacts sociaux :

- Comment le projet influencera-t-il la demande de logements à Rouyn-Noranda, et quelles mesures seront prises pour éviter d'aggraver la crise du logement ?

Face à ces questions, nous vous sollicitons pour confirmer que le Projet Horne 5 de Ressources Falco sera soumis à des audiences publiques indépendantes, organisées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Étant donné la signification de ce dossier, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de nous fournir une réponse dans un délai de 30 jours. Demeurant disponibles pour collaborer et discuter des détails de notre requête, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.



Stephane Brown
Président
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda
stephane.brown@r-e-a.ca

SB/sj

c.c. Diane Dallaire, mairesse Ville de Rouyn-Noranda
Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
dossier

70, avenue du Lac, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N4
Téléphone.: 819 797-2000
Courriel: reseau@ccirn.qc.ca Site : www.ccirn.qc.ca



Vachon, Murielle

Objet: TR: SCW - 1285577 : BAPE - Projet Falco Horne 5_Marie-Josée Paquin

From: Marie-Josée Paquin [REDACTED]
Sent: Thursday, May 23, 2024 1:01 PM
To: Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Subject: Projet Falco Horne 5

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

À qui de droit,

Par la présente, je vous soumet une demande pour la tenue d'un BAPE pour le projet Horne 5 de Falco. Plusieurs raisons m'incite à faire cette demande:

1. le risque pour le lac Dufault qui est notre seule et une source d'eau potable même si le risque est minime. Dans ce contexte, un risque même minime est un trop grand risque. Dans le projet présenté, le risque est double car les canalisations et le parc à résidus se situent ds le bassin versant de notre source d'eau potable
2. Le manque de vision social ds un milieu où le manque de logements, le manque de ressources humaines en éducation, services de garde et soins de santé et qui sera grandement aggravé par la survenue de plusieurs nouveaux emplois...

Mon intérêt est celui d'une simple citoyenne qui a à cœur sa ville et ses citoyens et qui adore le lac Dufault.

Merci,
Marie-Josée Paquin
[REDACTED]

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

Gagnon, Alyson

De: Gagnon, Alyson
Envoyé: 20 juin 2024 16:09
À: Gagnon, Alyson
Objet: TR: SCW - 1285577 -DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE: PROJET HORNE 5,
RESSOURCES FALCO, ROUYN-NORANDA_Doris Moreau

From: Annik et Doris [REDACTED]
Sent: Monday, May 27, 2024 3:26 PM
To: Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Subject: DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE: PROJET HORNE 5, RESSOURCES FALCO, ROUYN-NORANDA

You receive this email because you have been added to our mailing list.
[Discover why this is important](#)

Attention! This email comes from an external source.

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

PROJET HORNE 5, RESSOURCES FALCO, ROUYN-NORANDA

Bonjour,

Mon intérêt :

Je m'appelle Doris Moreau et je demeure à Rouyn-Noranda. Je pratique le vélo de montagne depuis plusieurs années dans le secteur du Mont Powell, ainsi que la raquette l'hiver. Depuis des années, des sentiers de vélo de montagne ont été développés dans le secteur en question. Le travail de plusieurs bénévoles (dont je fais partie), a permis, au fil des ans, de mettre en place un réseau de plus de 35 kilomètres de sentiers. Ces sentiers sont utilisés autant par les cyclistes que par les marcheurs et les coureurs. L'hiver, les sentiers sont utilisés par des gens en raquettes ou en vélos à roues surdimensionnées ainsi que par des marcheurs et coureurs.

Mes préoccupations :

Selon l'information fournie par Ressources Falco, relativement à l'implantation et l'opération du projet Horne 5, à Rouyn-Noranda, il appert que :

- La route du Mont Powell, située à quelques kilomètres de la ville de Rouyn-Noranda sera utilisée en partie pour transporter le matériel stérile vers leur nouveau parc à résidus miniers.
- Une partie d'un ancien chemin menant vers le lac Marlon, empruntée à partir du chemin du Mont Powell, sera également utilisée pour ce même transport de matériel stérile vers le parc à résidus miniers.
- Des canalisations servant au transport des résidus miniers épaisse et de l'eau seront possiblement installés le long des chemins mentionnés plus haut.
- Ces mêmes chemins seront utilisés ultérieurement pour effectuer le suivi et l'entretien des conduits et du parc.

La route prévue pour le transport du stérile vers son site de déposition (chemin Powell en partie) est déjà utilisée comme accès au stationnement d'où partent la majorité des sentiers de vélo de montagne, ce qui suppose pas mal de

circulation de gens s'y rendant en auto, à pied ou à vélo en toutes saisons. Une partie du chemin que Falco compte utiliser en partant du chemin Powell, vers le nord (ancien chemin) donne accès à trois entrées du sentier de vélo 'Stonehenge', sur le côté ouest du chemin. Il faudrait envisager de conserver ces accès lors de la mise à niveau de ce chemin existant. Par exemple si des tuyaux pour résidus sont installés le long du chemin, s'assurer qu'ils sont soit enfouis, soit munis d'une passerelle pour les enjamber. Si un fossé est creusé le long du chemin, planifier l'installation d'un ponceau ou petit pont.

Le trafic lourd qui empruntera le chemin projeté générera quelques nuisances telles que poussière, bruit, risque de collision. Il serait souhaitable de mettre en place des mesures de mitigation à ces nuisances tel que : abat-poussière, contrôle de la vitesse, signalisation indiquant le passage de véhicules lourds, signalisation indiquant aux chauffeurs la présence fréquente de cyclistes, marcheurs, coureurs et signalisation aux entrées du sentier.

Compte-tenu de mon intérêt à préserver un accès facile et sécuritaire pour tous les utilisateurs du Mont Powell ainsi que de mes préoccupations quant à l'implantation et l'utilisation de nouvelles infrastructures sur le site concerné, je demande la tenue d'une audience publique relativement au projet 'HORNE 5' de Ressources Falco.

Doris Moreau

[REDACTED]

cellulaire:

courriel :



PR8.4.6 Requête de consultation publique ou de médiation

C.P. 605 * Val d'Or * QC * J9P 4P6

Téléphone : 819-738-5261

Courriel : info@actionboreale.org

Site Internet : www.actionboreale.org

Abitibi, 6 juin 2024

Monsieur Benoit Charette
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart,
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques - Projet : Horne 5 à Rouyn-Noranda par Ressource Falco Ltée.

Monsieur le ministre,

L'Action boréale exige des audiences publiques sur l'environnement pour le projet minier cité en titre.

L'Action boréale a pour mission de s'assurer que tout développement sur notre territoire se fasse en tenant compte des impacts sur l'environnement, sur les populations et sur les retombées dans notre région. Que ces décisions de développement soient prises de façon éclairée, en tenant compte des bénéfices et des inconvénients pour le milieu et la population.

Pourquoi un BAPE?

Parce que, comme groupe militant vivant dans une région dite minière, nous sommes concernés par les perturbations majeures actuelles et futures du territoire, nous exigeons des réponses à nos questions avant de donner ou non notre accord au projet. Parce que nous nous questionnons sur l'utilité d'exploiter une nouvelle mine d'or alors que seulement 8% de l'or extrait à ce jour sert à la fabrication d'objets dits utiles et que le 92% résiduels ne servent qu'à la création de lingots et de bijoux.

Parce que le projet Horne 5 est la mine de trop qui ne servira qu'à enrichir scandaleusement les déjà trop-plein, entre autres les actionnaires étrangers au détriment de l'environnement et des habitants du territoire de l'Abitibi.



C.P. 605 * Val d'Or * QC * J9P 4P6

Téléphone : 819-738-5261

Courriel : info@actionboreale.org

Site Internet : www.actionboreale.org

Parce que nous sommes présentement en pénurie de logements et que la venue de centaines de nouveaux employés pour la mine agravera encore plus cet état de fait tout en drainant une grande partie de la main-d'œuvre qualifiée locale : mécaniciens, électriciens, plombiers ... appauvrissant ainsi grandement la qualité des services qu'ils rendent tout en augmentant substantiellement le coût de ces services qui seront pourvus désormais par une main-d'œuvre remplaçante moins qualifiée.

Parce que le développement durable présuppose que nous utilisions uniquement les ressources dont nous avons besoin pour répondre à nos nécessités tout en conservant suffisamment pour que les générations futures puissent répondre aux leurs dans le respect des limites du renouvellement de ces ressources par la nature.

Parce que nous sommes convaincus que nous devons exploiter nos ressources minérales d'une façon responsable, puisque non renouvelables, et que nous avons le devoir moral de léguer un héritage qui permettra aux générations futures de se développer en harmonie avec le territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Henri Jacob, Président de l'Action boréale

Rouyn-Noranda, le 6 juin 2024

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Par courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'examen public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) désire déposer une demande d'examen public pour le projet minier Horne 5 de Falco Ressources, à Rouyn-Noranda (Dossier : 3211-16-018). Cette lettre liste donc, en premier lieu, ce qui justifie, aux yeux du CREAT, la tenue d'un tel examen, puis détaille des préoccupations du CREAT par rapport au milieu touché.

Motifs justifiants la tenue d'un examen

Plusieurs inquiétudes et préoccupations nécessitent un examen approfondi du dossier par une commission. Le contexte social dans lequel le projet s'insère nécessite des consultations publiques tenues avec rigueur et transparence. Plusieurs préoccupations sont présentes dans la communauté, comme en témoigne la forte participation à la rencontre du 21 mai, soit environ 200 personnes présentes, et le nombre de questions diversifiées reçues.

Parmi les inquiétudes, le CREAT note le processus d'évaluation environnementale en soi. En effet, 8 ans se sont écoulés entre l'avis de projet initial en 2016, le dépôt de l'étude d'impact environnemental (EIE) ainsi que l'ajout de nombreuses corrections, modifications, précisions et l'avis de recevabilité de l'étude finalement rendue en avril 2024. Cela démontre bien la complexité du dossier d'une part, mais aussi les importantes lacunes présentes dans l'EIE initiale. Malgré l'avis de recevabilité, il reste plusieurs éléments en suspens que l'initiateur du projet doit fournir, pour lesquels une lettre d'engagement a été exigée par le MELCCFP.

À la lumière des premières lectures en lien avec le projet, le CREAT souligne déjà des éléments environnementaux problématiques majeurs liés au projet. D'abord, l'ampleur du projet justifie en soi la tenue d'une commission d'enquête. Les volumes extraits sont importants, de l'ordre de 8 000 à 10 000 tonnes par jour, avec un grand volume de résidus produits, soit 80 millions de tonnes. Il s'agit d'une mine très profonde, plus de 2 000 m de profondeur, qui se situe sous des installations et infrastructures déjà présentes, dans un milieu habité. Ce projet est d'une grande complexité technologique et les marges d'erreur sont infimes. De plus, il semble que l'effort d'échantillonnage pour certaines composantes de l'EIE ne rencontre pas les standards minimaux actuels.

L'initiateur mentionne comme justification du projet la nécessité des métaux critiques et stratégiques (MCS) pour la transition écologique, notamment en lien avec l'électrification (des transports). Par contre, puisqu'une partie très importante de ce qui sera extrait de ce gisement, soit 75%, sera de l'or, qui ne figure pas dans la liste des MCS, le CREAT s'interroge sur le bilan des potentiels gains environnementaux mis de l'avant par l'initiateur versus les impacts qui seront subis par l'environnement et par la population si l'on considère la réelle proportion des MCS. Un examen approfondi de cette balance et de la pertinence économique du projet serait nécessaire.

En outre, le fait que le projet s'insère dans un milieu déjà fortement perturbé et contaminé rend tout suivi de la qualité de l'air, de l'eau, des sédiments, etc. très délicat et d'éventuels dépassements seront difficilement attribuables à un responsable spécifique. L'arsenic, mais aussi le cuivre, le plomb, le zinc et le cadmium notamment, sont déjà à des niveaux préoccupants dans le milieu. Certaines informations restent encore inconnues à l'heure actuelle, notamment le devenir des boues de chaulage suite au traitement des eaux de dénoyage des anciens réseaux miniers souterrains, qui seront fortement contaminés aux métaux lourds.

De plus, les risques de contamination de la source d'eau potable de la Ville de Rouyn-Noranda, le lac Dufault, ne sont pas négligeables, particulièrement au cyanure, qui sera présent dans les conduites de transport des résidus vers les sites de traitement des résidus. Les digues qui seront établies au site de gestion des résidus devront être conçues en intégrant les scénarios climatiques les plus pessimistes, qui eux-mêmes devront être mis à jour, car ils ont évolué depuis 2016. De plus, le rabattement de la nappe phréatique ainsi que les risques de contamination de celle-ci représentent un autre enjeu à ne pas négliger notamment pour les détendeurs de puits à proximité. L'aquifère n'avait pas été listé dans les éléments sensibles du milieu dans l'étude initiale, une lacune majeure.

Même si l'EIE liste certaines mesures d'atténuation en lien, la présence de certaines espèces à statut sur le site d'étude préoccupe le CREAT. L'initiateur ne mentionne pas l'enjeu de l'espèce aquatique envahissante qu'est le myriophylle à épi, bien présent dans le lac Rouyn, où la minière compte puiser son eau fraîche, mais qui n'est pas encore présent

dans certains des lacs en périphérie. Sachant qu'un seul fragment suffit pour entraîner la propagation de cette espèce et que son impact sur l'écosystème est important, cela inquiète le CREAT.

Le fait que le projet s'insère dans un milieu habité rend les impacts des différentes nuisances telles que le bruit, les poussières, les vibrations, l'augmentation de la circulation, etc. beaucoup plus sensibles. Ce projet risque d'exposer des populations à tous ces impacts, qui même si jugés minimes, sont chroniques et cumulatifs. Plus spécifiquement, certaines inquiétudes demeurent quant aux impacts des vibrations sur les solages des maisons âgées dans le secteur. L'initiateur ne semble pas avoir de plan proactif pour cet enjeu qui mérite d'être réfléchi à l'avance afin d'éviter aux citoyens le fardeau de la preuve si des dommages se présentent. La population est aussi inquiète par rapport à la sismicité ainsi qu'aux affaissements potentiels d'infrastructures liés au rabattement de la nappe phréatique. Dans les deux cas, le risque nul n'existe pas et les impacts seraient très importants voir catastrophiques si ceux-ci touchent des infrastructures de la Fonderie Horne, notamment l'usine d'acide sulfurique. À ces scénarios catastrophiques s'ajoutent ceux liés au transport de matières dangereuses ainsi que les risques d'explosion liés à l'utilisation de certains réactifs et la présence importante de métaux lourds dans l'air ambiant.

Le contexte socio-économique actuel soulève aussi plusieurs questions et inquiétudes. Dans les impacts listés comme positifs dans l'étude de l'initiateur, les retombées économiques et la création d'emplois y figurent, c'est-à-dire plus de 900 pour la phase de construction et environ 500 pour la phase d'exploitation. En revanche, les compagnies minières de la région peinent actuellement à combler tous leurs postes en raison de la pénurie de main-d'œuvre qui touche tous les secteurs. Très peu de logements sont disponibles actuellement dans la Ville de Rouyn-Noranda avec un taux d'inoccupation sous la barre des 1%. Il en va de même pour les places en centre de la petite enfance (CPE) ou en garderie. Les services de proximité sont déjà sous pression, dont l'accès aux soins de santé qui est déjà très préoccupant. L'initiateur n'a pas, à l'heure actuelle, de plan précis pour assurer le recrutement de sa main-d'œuvre, sans pour autant impacter négativement le milieu de l'emploi.

L'initiateur n'a pas non plus de plan concret de logement pour sa main-d'œuvre ou plus largement, de plans pour contribuer à l'augmentation de la disponibilité de logements dans la Ville de Rouyn-Noranda, qui peine déjà à relocaliser 200 familles en lien avec la zone tampon établie en périphérie de la Fonderie Horne.

Pour toutes ces raisons, le CREAT considère que ce projet nécessite un examen approfondi et impartial quant à tous les impacts qu'il peut potentiellement générer par rapport à sa justification, qui elle-même reste à démontrer.

Plusieurs de ces impacts pourraient être davantage atténués par une planification plus fine en amont, qui devrait être conditionnelle à l'obtention de toute autorisation ministérielle dans le cas où ce projet s'avère suffisamment pertinent pour justifier ses impacts.

Intérêts du demandeur

Les activités minières occupent une place très importante dans l'économie de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, mais ces activités ont des répercussions environnementales importantes. Le CREAT priorise plusieurs de ses actions et implications en relation avec le développement de la filière minière, afin que les considérations environnementales y soient intégrées davantage en amont. Compte tenu de son expertise dans le domaine, le CREAT s'intéresse donc à l'évaluation environnementale du projet Horne 5.

Au cours des dernières années, le CREAT a été particulièrement actif dans divers dossiers ayant trait au secteur minier. Soulignons par exemple, la réalisation d'une campagne de sensibilisation pour la restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac, menant à la restauration du site. De plus, le CREAT siège sur plusieurs comités de suivi ou de liaison pour des projets miniers spécifiques. À cela s'ajoute les commentaires, questionnements et recommandations soumises lors de consultations publiques en lien avec le secteur minier. En 2022, il déposait un mémoire dans le cadre du renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne. La même année, le CREAT transmettait plusieurs commentaires quant au projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère en lien avec les normes pour le nickel.

Lors du processus de consultations fédérales de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), le CREAT est intervenu à deux occasions, soit pour le projet Dumont de Royal Nickel Corporation et pour le projet Akasaba Ouest d'Agnico Eagle Ltée. De plus, en 2022, le CREAT déposait des premiers commentaires sur la description initiale du projet pour le projet aurifère Marban.

Au niveau provincial, le CREAT déposé des mémoires et a participé aux quatre consultations publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en lien avec des projets miniers en Abitibi-Témiscamingue, soit le projet de mine Canadian Malartic en 2009, son projet d'agrandissement et déviation de la route 117 en 2016, le projet Dumont à Launay en 2014, ainsi que le projet Akasaba Ouest en 2017. À cela s'ajoute la rédaction d'un mémoire concernant le projet Authier de Sayona en 2018.

Enfin, coresponsable du comité Mines du RNCREQ, le CREAT a collaboré à la rédaction de plusieurs mémoires dans le cadre de la consultation sur la Stratégie minérale du Québec en 2007, du projet de Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable en 2011 et du projet de Loi 43 – loi sur les mines en 2013.



CREAT

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

En 2014, le CREAT participait à la rédaction du mémoire déposé dans le cadre de la Commission sur les enjeux de la filière uranifère au Québec. Finalement, le CREAT a participé à la rédaction du mémoire du RNCREQ- Avis et commentaires sur le projet de règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, déposé en février 2018 auprès du MELCCFP. L'ensemble des rapports et des mémoires du CREAT est disponible au www.creat08.ca dans la rubrique Publications.

Le CREAT remercie Monsieur le Ministre de considérer sa demande d'examen public par une commission du BAPE dans le cadre du projet Horne 5 (Dossier : 3211-16-018), à Rouyn-Noranda.

En espérant une réponse positive de votre part,

Jacinthe Châteauvert

Jacinthe Châteauvert, présidente
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

PAR COURRIEL SEULEMENT
ministre@environnement.gouv.qc.ca

Le 7 juin 2024

Monsieur Benoit Charette,
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques – Projet Horne 5 de Falco

Monsieur le ministre,

Il nous fait plaisir de vous transmettre par la présente la résolution N° 2024-442 adoptée le 13 mai dernier concernant le projet Horne 5 de Falco.

Pour les motifs énoncés dans cette résolution, la Ville de Rouyn-Noranda demande la tenue de consultations publiques dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Il est également demandé que ces audiences soient tenues à des moments opportuns pour les citoyens et organismes et à l'extérieur des périodes normales de vacances estivales.

Espérant une réponse favorable à nos demandes, recevez, Monsieur le ministre, nos meilleures salutations.



Diane Dallaire
Mairesse
diane.dallaire@rouyn-noranda.ca
819-797-7113

p.j. Résolution N° 2024-442



À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle communautaire d'Arntfield, au 15 avenue Fugère, quartier d'Arntfield, le lundi 13 mai 2024 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Daniel Camden,	district N° 1	– Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	– Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur Guillaume Beaulieu,	district N° 3	– Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4	– Centre-Ville
Monsieur Réal Beauchamp,	district N° 5	– Noranda
Monsieur Louis Dallaire,	district N° 6	– De l'Université
Monsieur Yves Drolet,	district N° 7	– Granada/Bellecombe
Monsieur Sébastien Côté,	district N° 8	– Marie-Victorin/du Sourire
Madame Samuelle Ramsay-Houle,	district N° 9	– Évain
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10	– Kekeko
Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12	– d'Aiguebelle

Est absent :

Monsieur Benjamin Tremblay,

district N° 11 – McWatters/Cadillac

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, maireesse.

Sont également présents : M. François Chevalier, directeur général et M^e Angèle Tousignant, greffière.

RÉSOLUTION N° 2024-442

ATTENDU QUE Ressources Falco Itée a reçu une confirmation de la recevabilité de son Étude d'impact sur l'environnement pour le projet Horne 5 de la part du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en mars 2024;

ATTENDU QUE le projet Horne 5 est prévu se réaliser dans un secteur urbanisé de la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE le parc à résidus projeté pour le projet Horne 5 se situe également sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda et à proximité de nombreux lacs et sites naturels d'importance;

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda, tout comme sa communauté, sont déjà fortement impactés par des projets antérieurs d'exploitation minière dans son environnement immédiat;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda souhaite voir naître des projets miniers ambitieux et novateurs dans le respect des milieux d'accueil;

ATTENDU QUE des citoyens et citoyennes ont déjà démontré de l'intérêt, des questionnements et des préoccupations par rapport au projet envisagé;

ATTENDU QUE les nouvelles pratiques en matière de consultation publique privilégient des échanges constructifs en amont de la réalisation des projets ayant des impacts sur la communauté et l'environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda souhaite un processus neutre et indépendant afin que le gouvernement du Québec puisse entendre toutes les préoccupations en lien avec le projet avant son autorisation;

POUR CES MOTIFS

Rés. N° 2024-442 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle appuyé par le conseiller Yves Drolet et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que la Ville de Rouyn-Noranda adresse une demande au **Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE)** afin que se tiennent des consultations publiques dans le cadre des audiences sur le projet Horne 5 de Ressources Falco Itée.

Que ces consultations se tiennent à des moments opportuns pour les citoyens et citoyennes ainsi que pour les organismes qui auront à se prononcer et qu'il soit prévu le temps nécessaire pour l'analyse de l'information reçue ainsi que des dates d'audience qui s'établissent en dehors des périodes normales des vacances estivales.

Que l'ensemble des documents et commentaires reçus dans le cadre des audiences soient rendus publics.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme,
ce 16^e jour du mois de mai 2024

La greffière,



Angèle Tousignant

PR8.4.9 Requête de consultation
publique ou de médiation

Vendredi, 7 juin 2024

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
ministre@environnement.gouv.qc.ca

M. le ministre Charrette,

Le projet minier Horne 5, à Rouyn-Noranda, sera soumis à une enquête du Bureau d'audiences publiques suite à la demande de la compagnie Falco et de plusieurs citoyennes et citoyens.

Lors de votre réflexion, nous aimerais que vous envisagiez de déclencher cette enquête au début septembre 2024 afin de permettre une participation très large de la population. Ce projet aura un impact sur la qualité de vie des gens de Rouyn-Noranda et des impacts environnementaux importants sans compter de probables incidents sur les structures de la Fonderie Horne et des effets sur la sécurité de la ville. Cette décision ne causera aucun retard significatif auprès de Falco.

Nous vous remercions de votre compréhension,



Marc Nantel
Porte-parole du Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue
Bur : 819-737-8620
Cel : [REDACTED]
[REDACTED]

Gagnon, Alyson

De: Marie Pierre [REDACTED]
Envoyé: 9 juin 2024 20:40
À: Ministre MELCCFP
Objet: Demande d'examen public BAPE-Projet Horne

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Rouyn-Noranda, le 9 juin 2024

À L'ATTENTION DE :

Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'examen public mené par le BAPE concernant le projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda

Monsieur le ministre,

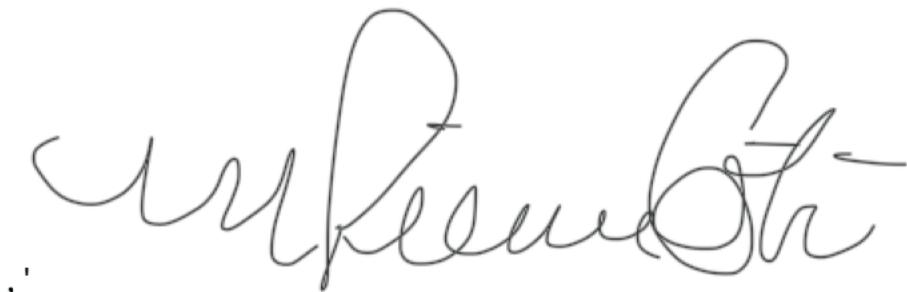
Par la présente, je souhaite transmettre une demande d'examen public par le BAPE concernant le projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda.

J'ai participé à la séance d'informations publiques tenue le 21 mai et pris connaissance de l'étude d'impact produite par l'entreprise. Les éléments qui m'interpellent particulièrement à titre de citoyenne de Rouyn-Noranda sont les suivants :

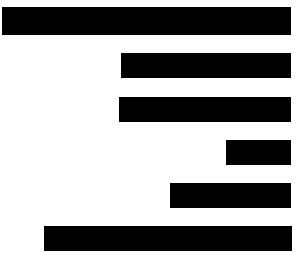
- L'impact social important de l'ajout d'une entreprise employant un nombre important de personnes dans une région où la pénurie de main d'œuvre, l'accès aux logements et aux services sont déjà très difficile;
- Le risque de déversements dans le lac Dufault, source d'eau potable de la Ville de Rouyn-Noranda, en lien avec des potentiels bris de pipelines ou des fuites de digues du parc à résidus sélectionné pour le projet;
- L'utilisation de l'eau du lac Dufault, source d'eau potable de la Ville de Rouyn-Noranda, afin d'assurer l'apport en eau à compagnie ajoutant un acteur supplémentaire et non prioritaire dans l'utilisation de cette ressource;
- Le danger des mouvements de terrain dus aux dynamitages et l'impact potentiel sur des structures à haut risque comme l'usine d'acide de la Fonderie Horne.

À la lumière de ces préoccupations, j'aimerais recevoir confirmation que le Projet Horne 5 de Ressources Falco sera soumis à un examen public et indépendant mené par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce processus m'apparaît essentiel pour un projet d'une telle envergure et avec un tel potentiel d'impacts sociaux et environnementaux.

Cordialement,



Marie-Pierre Côté



Envoyé de mon iPad

**PR8.4.11 Requête de consultation
publique ou de médiation**

Rouyn-Noranda, le 9 juin 2024

À L'ATTENTION DE :

Monsieur Benoit Charette

**Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et
des Parcs**

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'examen publique mené par le BAPE concernant le projet Horne 5 de
Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda**

Monsieur le ministre,

Par la présente, je souhaite transmettre une demande d'examen public par le BAPE concernant le projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda.

J'ai participé à la séance d'informations publiques tenue le 21 mai et pris connaissance de l'étude d'impact produite par l'entreprise. Les éléments qui m'interpellent particulièrement à titre de citoyenne de Rouyn-Noranda sont les suivants :

- L'impact social important de l'ajout d'une entreprise employant un nombre important de personnes dans une région où la pénurie de main d'œuvre, l'accès aux logements et aux services est déjà très difficile;
- Le risque de déversements dans le lac Dufault, source d'eau potable de la Ville de Rouyn-Noranda, en lien avec des potentiels bris de pipelines ou des fuites de digues du parc à résidus sélectionné pour le projet;
- Le danger des mouvements de terrain dus aux dynamitages et l'impact potentiel sur des structures à haut risque comme l'usine d'acide de la Fonderie Horne.

À la lumière de ces préoccupations, j'aimerais recevoir confirmation que le Projet Horne 5 de Ressources Falco sera soumis à un examen public et indépendant mené par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce processus m'apparaît essentiel pour un projet d'une telle envergure et avec un tel potentiel d'impacts sociaux et environnementaux.

Cordialement,



Marie-Pier Lemieux



Gagnon, Alyson

De: Morgan Kendall <morgan@kendallcarot.com>
Envoyé: 10 juin 2024 18:57
À: Boucher, Julie; Ministre MELCCFP
Cc: Rodrigue, Julie; Gagnon, Mélissa (DGÉES); Gagnon, Alyson; Benoit Croteau; Sylvester Trapper; Sophia Ladovrechis
Objet: RE: Projet Horne 5 - Début de la période d'information publique

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Abitibiwinni m'a demandé de vous communiquer leurs commentaires préliminaires suivants à l'égard du projet Horne 5 (le « **Projet** »), y compris la demande d'Abitibiwinni pour un mandat d'audience publique du BAPE dans ce dossier : Comme vous savez, le Projet se retrouverait entièrement sur le territoire traditionnel d'Abitibiwinni (son « **Abitibiwinni Aki** ») qu'Abitibiwinni occupe et utilise depuis des millénaires et sur lequel ses membres pratiquent un mode de vie unique fondé sur la chasse, la pêche, la cueillette et le piégeage. Abitibiwinni a des droits ancestraux, y compris le titre ancestral, et des droits issus de traité, sur et dans l'entièreté de son Abitibiwinni Aki, droits qui n'ont jamais été cédés, ni perdus, et qui sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Abitibiwinni a l'autorité et la responsabilité de gérer, de préserver et de protéger ses terres ancestrales et les ressources naturelles qui s'y trouvent contre toute incursion qui pourrait nuire à ses traditions, ses pratiques et sa culture ainsi qu'à ses générations présentes et futures. Tout projet de développement dans son Abitibiwinni Aki exige son consentement explicite, et ce, en vertu de ses lois et coutumes, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones*.

Malheureusement, son Abitibiwinni Aki fait l'objet depuis environ un siècle d'activités industrielles de grande échelle et des coupes à blanc de ses forêts. Abitibiwinni a été et continue d'être les témoins de la décimation délibérée de ses terres par le gouvernement du Québec et des compagnies privées et la perturbation de son mode de vie unique.

Les activités minières et industrielles passées et toujours en cours dans la région de Rouyn-Noranda, dont en lien avec la fonderie Horne de Glencore, ont beaucoup contribué et contribuent encore de manière importante à la destruction et à la contamination de l'Abitibiwinni Aki. Les substances toxiques provenant de ces activités passées et présentes ont non seulement un impact direct sur la santé et l'environnement d'Abitibiwinni, mais aussi sur la survie de sa culture, ses pratiques et ses traditions.

Par exemple, comme vous savez, une revue d'études scientifiques publiées ou en cours a révélé que les émissions de la fonderie Horne contaminent les lacs, les plantes et les animaux sur des dizaines de kilomètres. Les études ont révélé que certains animaux et poissons ont disparu à cause de cette contamination.

Au-delà donc des impacts sur la santé de ses membres, la contamination de l'air et de l'eau par la fonderie et les activités industrielles passées à Rouyn-Noranda a des impacts négatifs importants sur le territoire d'Abitibiwinni, sur l'exercice de ses droits et sur la survie même de sa culture.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Projet que Falco propose sur l'Abitibiwinni Aki. Abitibiwinni possède de nombreuses préoccupations importantes avec le Projet comme tel ainsi qu'en lien avec les impacts cumulatifs associés à la contamination dangereuse émanant déjà d'opérations passées et présentes à Rouyn-Noranda.

Abitibiwinni s'inquiète d'ailleurs des éléments suivants du Projet :

- Le potentiel de résidus miniers acidogènes, lixiviables et cyanurés;
- Les solutions de restauration, lesquelles n'ont pas encore été décrites par Falco;
- Les émissions atmosphériques qui dépassent déjà les normes de qualité de l'air et la contribution future du Projet à ces dépassements;
- La pollution déjà bien présente de l'eau, y compris là où serait situé le parc à résidus du Projet;
- Le potentiel d'accidents, y compris un bris de digue au parc à résidus projeté.

Abitibiwinni considère qu'il est essentiel que le BAPE se penche sur les risques et les impacts importants liés au Projet, y compris ses effets cumulatifs, à travers une audience publique afin d'assurer que le Projet ne présente pas un danger additionnel pour la région et pour l'Abitibiwinni Aki.

Finalement, Abitibiwinni a déjà eu par le passé des échanges très préliminaires avec Falco mais compte communiquer avec l'entreprise afin d'échanger quant aux préoccupations importantes d'Abitibiwinni en lien avec le Projet.
Merci,

Morgan Kendall
Avocat / Lawyer

KENDALL CAROT s.e.n.c.

5450A rue de Bordeaux

Montréal, QC

H2H 2A8

T: (514) 379-1353

F: (514) 221-3478

E: morgan@kendallcarot.com

AVIS IMPORTANT : Le présent message n'est destiné qu'à la personne ou à l'entité à laquelle il est adressé et peut contenir des renseignements de nature privilégiée ou confidentielle qui ne doivent pas être divulgués en vertu des lois applicables. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu ou encore l'employé ou le mandataire chargé de remettre ce message au destinataire prévu, vous êtes par les présentes avisé que toute diffusion, distribution ou reproduction du présent message est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez immédiatement en aviser l'auteur et détruire ce message, incluant toute pièce jointe. Merci.

IMPORTANT NOTICE: This message is intended solely for the use of the individual or entity to which it is addressed. This message may contain information that is privileged, confidential or exempt from disclosure under applicable laws. If the reader of this message is not the intended recipient, or the employee or agent responsible for delivering this message to the intended recipient, you are hereby notified that any dissemination, distribution or copying of this communication is strictly prohibited. If you have received this message by error, please notify the author immediately and destroy this message, including any all attachments. Thank you.

From: Boucher, Julie <Julie.Boucher@environnement.gouv.qc.ca>

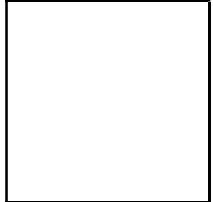
Sent: April 18, 2024 4:14 PM

To: morgan@kendallcarot.com

Cc: Rodrigue, Julie <Julie.Rodrigue@environnement.gouv.qc.ca>; Gagnon, Mélissa (DGÉES)

<Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>; Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>

Subject: Projet Horne 5 - Début de la période d'information publique



Bonjour,

L'étude d'impact du projet ayant été jugée recevable, le Ministre a demandé à l'initiateur du projet d'entreprendre la période d'information publique à partir du 24 avril 2024. Au cours de cette période d'une durée de 45 jours, toute personne, groupe, municipalité ou organisme peut demander par écrit au Ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation relativement au projet.

Pour sa part, le Ministère s'apprête à débuter la dernière étape de la procédure, à savoir l'analyse environnementale du projet, et demeure disposé à recevoir vos commentaires additionnels sur les effets préjudiciables potentiels du projet sur les droits revendiqués.

Je vous transmets également, en pièce jointe, une copie de la lettre que nous vous avons fait parvenir, ainsi qu'une mise à jour du calendrier provisoire de la consultation autochtone sur le projet.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez consulter le registre des évaluations environnementales : www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-16-018

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question ou commentaire sur les modalités de la présente consultation.

Sincères salutations,

Julie Boucher

Analyste en consultation

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

COURRIEL: julie.boucher@environnement.gouv.qc.ca

Gagnon, Alyson

De: Gagnon, Alyson
Envoyé: 20 juin 2024 16:06
À: Gagnon, Alyson
Objet: RE: SCW - 1285577 : Alexandre Richard_Demande d'audiences publiques pour le projet Horn 5

De : Alex [REDACTED]
Envoyé : 10 juin 2024 18:21
À : Ministre MELCCFP <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet Horn 5

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675,boul.René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet Horn 5

Les principaux motifs de ma demande sont : la crainte que des effets rebonds ainsi que des impacts cumulatifs liés au projet se répercutent au niveau mondial.

Dans l'étude d'impact, l'initiateur indique que le projet générera des retombées économiques importantes.

Les impacts positifs et négatifs de ces retombées pécuniaires ne sont pas évalués de façon exhaustive.

Le projet est susceptible d'accentuer la consommation éventuelle d'énergie et de ressources.

Les impacts et effets qui suivent la mise en marché des différents minéraux extraits ne sont pas présentés dans l'étude d'impact.

Quels seront les impacts cumulatifs de l'ajout de ce stock de ressource minière extraite sur l'ensemble de leurs cycles de vie, si l'or est extrait, elle le sera à quelles fins ?

Quelle est l'utilité sociale (post-extraction) liée à l'accumulation d'or ?

Quelle part de l'or mise en marché nous permettra de réduire notre consommation ostentatoire de ressources et d'énergie ?

Les mêmes questions se posent pour les autres minéraux qui seront éventuellement extraits du gisement.

Dans l'étude d'impact déposé, l'initiateur n'a pas démontré un effort de recherche de solutions de rechange proportionnel à la solution retenue afin de réduire à la source l'offre et la demande, pas plus qu'il n'a comparé exhaustivement la solution déposée dans l'avis de projet à sa non-réalisation.

L'extraction des minéraux est à la base de la chaîne d'impact lié à une économie basée sur l'extractivisme.

La portée des impacts et effets post-extraction est mondiale.

Lors de la conception du projet, l'initiateur doit nécessairement internaliser l'ensemble des impacts et effets liés à la mise en disponibilité du stock de ressource minière extraite en tenant compte de l'ensemble de leurs cycles de vie.

Tels que nous avons observé dans le passé extractif du site minier, l'abondance des ressources extraites à Horn 5, peut engendrer des impacts cumulatifs non internalisés.

Quels sont les impacts réels attribuables aux ressources déjà extraites sur le site ?

L'initiateur n'a pas évalué exhaustivement l'ensemble des passifs environnementaux et sociaux liés aux activités antérieures. Les impacts et effets cumulatifs liés à la mise en marché extraterritoriale des ressources n'y sont pas présents dans l'étude.

L'historique du site est à prendre en considération avant de prendre des décisions pour l'avenir.

L'abondance des ressources a stimulé la surconsommation.

Avant d'entreprendre la poursuite des activités, l'initiateur devrait nécessairement envisager la comparaison exhaustive du projet à des solutions de rechange nécessitant moins de ressources comme par exemple : cesser les activités et affecter les ressources humaines à restaurer les sites.

Dans les faits, la demande en matière première peut être réduite à la source en limitant l'offre.

L'initiateur ainsi que les collectivités devraient envisager l'analyse collective de cette opportunité de solution de rechange à moindre coût social et environnemental avant d'investir temps, énergie et ressources dans le projet.

Les différentes solutions de sobriété qui permettraient de rendre effective une réduction à la source des besoins nous offrirait l'opportunité d'éviter la mise en marché post-extraction tel que proposé par l'initiateur.

Des volumes importants de ressources minières ont été extraits à ce jour sans évaluation impartiale complète des répercussions extraterritoriales.

L'histoire nous a démontré que l'extractivisme n'a fait qu'augmenter notre consommation d'énergie ainsi que des externalités non internalisées qui impacteront pendant plusieurs années les générations successives.

Cette surexploitation historique nous a légué un stock de ressources limité. Préventivement, commençons par analyser de quelle façon le stock existant pourrait nous permettre de subvenir à nos besoins sans nécessairement exploiter de nouveaux gisements.

Remettre en question nos besoins à la source et évaluer collectivement les différentes options possibles sont des étapes préalables avant de nous lancer dans une course à l'extraction telle que proposée par l'initiateur.

La justification du projet est remise en question, une consultation publique permettrait aux citoyens de poser des questions et de proposer des solutions de rechange au projet.

Alexandre Richard

Gagnon, Alyson

De: Jennifer Ricard Turcotte [REDACTED]
Envoyé: 10 juin 2024 23:08
À: Ministre MELCCFP
Objet: demande d'audiences publiques pour le projet Horne 5

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [REDACTED]. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Le 10 juin 2024

Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda sur le Nitakinan, anicinape aki

Monsieur le ministre,

Par le présent courriel, je dépose une demande formelle que vous confiez au BAPE le mandat de mener des audiences publiques concernant le projet Horne 5 de la minière Ressources Falco. Cette dernière projette d'exploiter un gisement polymétallique, notamment de l'or, du zinc et du cuivre, sous l'ancienne mine Horne à Rouyn-Noranda.

J'ai pris connaissance des volumineux documents d'information produits par la minière qui ont été mis à la disposition du public. J'ai également participé à la séance publique d'information qui s'est tenue le 21 mai dernier. Malgré toutes les mesures d'atténuation des impacts du projet mises de l'avant par Ressources Falco, je dois dire que le promoteur n'a, non seulement pas réussi à dissiper mes inquiétudes, mais il les a accrues.

Il me semble essentiel qu'une commission d'enquête se penche sur le projet Horne 5 et que des audiences publiques soient tenues pour de nombreuses raisons. Voici les principales :

- L'impact social de ce projet qui souhaite s'implanter dans un milieu déjà aux prises avec de graves pénuries de main d'œuvre et de logements. Selon l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, le taux d'inoccupation, en 2025, se situera bien en deçà du niveau d'équilibre du marché locatif établi à 3%. L'organisme prévoit que la proportion des logements locatifs qui resteront inoccupés sera de 0.8%. Cette situation qui risque d'être grandement exacerbée par les emplois créés par le projet Horne 5, représente déjà une menace pour les droits et libertés des citoyens de Rouyn-Noranda.
- La pression industrielle est déjà très forte sur le milieu en lien avec les émissions polluantes et les rejets toxiques de la Fonderie Horne. Les normes du Règlement de la qualité de l'atmosphère (RAA) sont déjà dépassées de nombreuses fois. Les résidents et résidentes sont déjà exposés à des métaux qui sont à fort potentiel neurotoxique et cancérigène.
- La possible activité sismique qui pourrait découler des mouvements de terrain en profondeur secondaires aux dynamitations quotidiennes dans les galeries de la mine représente une menace potentielle pour l'usine d'acide sulfurique qui est située à proximité. Lors de la construction du plan d'acide, « la santé

publique régionale estimait qu'une fissure de 10 centimètres en période estivale dans un conduit de l'usine d'acide risquerait de causer la mort de 40 personnes et d'en blesser gravement près de 2600. »^[1]

- La possible activité sismique liée à des mouvements de terrain en profondeur laisse craindre aussi pour les digues du parc à résidus Quémont 2 appartenant à la Fonderie Horne. Comme cette installation de gestion des matières résiduelles est située en surplomb du Lac Dufault, principale source d'eau potable de la ville, une rupture de digue serait catastrophique pour les résidents et résidentes de Rouyn-Noranda.

- Le danger de déversements dû à d'éventuelles fuites des digues dans le parc à résidus que projette utiliser Ressources Falco (ancien site de Norbec) situé dans le bassin versant du Lac Dufault et Duprat. La qualité de l'eau du lac Dufault, source d'eau potable de la Ville de Rouyn-Noranda, pourrait en être affectée. D'autre part, il est à noter que le lac Duprat est considéré comme la source alternative d'approvisionnement en eau pour la ville.

En regard de ces nombreux motifs, je souhaiterais qu'on me confirme que le Projet Horne 5 de Ressources Falco sera soumis à des audiences publiques et indépendantes menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

D'autre part, lors de votre réflexion, j'aimerais que vous envisagiez de déclencher cette enquête au début septembre 2024 plutôt que durant la période estivale. Il serait souhaitable d'attendre que la période des vacances soit passée afin de permettre une participation très large de la population.

Veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Jennifer Ricard Turcotte



^[1] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1963118/fonderie-horne-station-mesure-qualite-air>